



**CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION  
DE LA SALLE DE CONFÉRENCE**  
de la Société Coopérative de la Piscine de  
Renens (SCPR)

## Location

La salle de conférence peut être louée par des sociétés, des associations ou par des particuliers au tarif fixé par la Société Coopérative de la Piscine de Renens pour des cours de formations, des conférences ou des réunions.

## Capacité

30 personnes

## Matériel à disposition

Ordinateur, beamer, support Flipchart, réfrigérateur et machine à café

## Réservation

La réservation s'effectue via le site Internet de la Piscine de Renens ([www.aquasplash.ch](http://www.aquasplash.ch)), elle est validée par le Chef d'exploitation puis confirmée par un message électronique.

La location peut s'effectuer au plus tôt une année à l'avance.

## Périodes de location et tarifs

Durant la période d'ouverture de la Piscine de Renens, soit de la mi-mai à mi-septembre

Matinée	de 08h00 à 12h00	CHF 80.-
Après-midi	de 13h00 à 19h00	CHF 120.-
Journée	de 08h00 à 19h00	CHF 150.-

## Paiement

Sur facture émise par la Société Coopérative de la Piscine de Renens.

## Conditions d'annulation

Toute annulation devra être annoncée par message électronique via le site Internet de la Piscine de Renens ([www.aquasplash.ch](http://www.aquasplash.ch)).

Le montant dû sera de :

- 100% jusqu'à cinq jours ouvrables avant la date prévue de location ;
- 0% en deça de cinq jours ouvrables avant la date prévue de location.

## Conditions d'utilisation

Le locataire se doit de :

- respecter l'horaire d'occupation de la salle ;
- occasionner aucun dommage à la salle, ses équipements ainsi qu'à son environnement ;
- respecter la salle comme un endroit non-fumeur, des cendriers sont à disposition à l'extérieur ;
- respecter le système de recyclage des déchets.

## Nettoyage

La salle, ses équipements ainsi que ses alentours seront rendus dans l'état de propreté dans lesquels ils ont été remis.

## Domage

Le locataire signale immédiatement tout dommage au Chef d'exploitation.

La Direction